BIBLIOTHEQUE DU M^is DES ROYS
ASTRA · VIAM · MONSTRANT · REGIBUS
THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO

9

SUITE
DES CONQUÊTES
du Roy
De sa maladie et de sa conva-lescence, et differentes pieces

Tome 9e:

On peut regarder ces pieces comme ayant été recouvrées depuis la compilation des 8. 1ers Tomes

Table.

1.

Mandement de Mgr L'arch: de Paris qui ordonne les prieres publiques pour demander a Dieu la prosperité des armées du roy. 1747 . . . . 1ere

Lettre du roy aud. Arch. . . . . 9.

Declaration communiquée par ordre du roy aux seigneurs Etats Generaux des Provinces unies . . . . 11.

Relation du passage du roy dans la generalité de Soissons les 26. 27. 28 et 29 juillet 1744. menant un corps de troupes de son armée de flandres, à celle du Rhin . . . . 13.

Rejouissances faites dans la ville de Soissons les 23. et 24. 7bre 1744. a l'occasion de la convalessence du roy . . . . 25.

Arcs de triomphe . . . . 27.

Feu d'artifice . . . . 29.

Compliment a l'Intendant avant le Tedeum . . . . . 43.

Les Bergers de l'aisne, divertissement en musique; sur le retablissement de la santé du roy, executée chez M. l'Intendant de Soissons . . . . 45.

La Ville de Soissons a la Reyne. Epitre . . . . 53.

La Nimphe de l'aisne . . . . 55.

La meme au Roy . . . . 57.

Ode sur le retablissement de la santé du Roy . . . . 59.

Chanson sur le passage du Roy dans la generalité de Soissons et sur sa convalescence. sur l'air: et allons ma Tourlouriretto . . . . 62.

Relation du passage de la Reyne . . . . 65.

application du Pseaume XLV. aux glorieuses campagnes du Roy. P. le P. J. C. D. B. C. (par le Pere Jean crisostôme de Bethune Capucin . . . . 79.

Les Campagnes du Roy en 1744. et 1745. Poëme. 87.

Voeux pour le Roy pendant sa campagne . . . . 107.

Mandement de l'arch. de Paris qui ordonne que le Te Deum sera chanté pour la prise de la Ville de Brusselles &. . . . . 109.

La Lettre du Roy . . . . 115.

Relation de l'entrée du Roy dans Brusselles le 5 may 1746 . . . . 117.

La Prise de Brusselles par l'armée du Roy commandée par

M. Le Maréchal Comte de Saxe. Le 20. fev. 1746. Poëme, par M. Neel . . . . 125.

Ode a Mr. Le Comte de Saxe marechal de france general de L'armée du Roy en flandres par M. Rousseau . . . . . 133.

La Prise de Brusselles. Ode a M. Le marechal de Saxe par M. Millelot . . . . 143.

Vers irreguliers pour servir d'envoy a l'ode du suivt. . . . 151.

La Campagne de 1745. et la prise de Brusselles Ode . 155.

Lettre d'un officier françois contenant un detail de la reddition et de la capitulation de la ville de Brusselles 23. fev. 1746 . . 163.

Couplets. air: Le fleuve de L'oubli .
on Laisse trop pourvu de plaire a faire ce qui lui a plû, ũ, ũ, ũ,
mais pour un sort contraire, s'il n'en pas meme lû, ũ, ũ. u,
Pour en perdre la memoire, dans le fleuve doubli
biribi
Il va boire . . . . e . 1746 . . . . . . 167.

L'ombre de Turenne au grand Maurice de saxe . . . 203.

Les Voeux des Parisiens sur le depart de Mgr. Le marechal Comte de Saxe. . . . . 207.

au Roy . Acrostiche . . . . 211.

a Mgr. Le Dauphin madrigal . . . . 213.

Mandement de l'arch. de Paris en action de graces de la prise de la Ville et de la Citadelle d'Anvers . . . . . . 215.

Feu d'artifice . . . . 217.

Lettre du Roy . . . . 223.

Autre mandement du d. pour la prise de la Ville de Mons . . . . 225.

Lettre du Roy . . . . 231.

Mandement de Mrs les Vicaires Generaux du Chapitre et archidiacres de l'Eglise de Paris administrateurs de l'archevesché. Le Siege vacant. qui ordonne des Prieres pour l'ame de Jacques Bonne Gigault de Bellefont arch: de Paris &. . . . . 233.

Mandement des Doyens, chanoines et chapitre de l'Eglise de Paris pour l'administration et regime de l'archevesché de Paris . . . . 237.

Mandement des memes pour la nomination et juridiction des officiers de l'officialité du Diocese de Paris Le Siege vacant &. . . . . 241.

Ordonnance de S. A. S. Mgr. Le Comte de Clermont Prince du Sang abbé Commandataire de St Germain des Prez immediate au St Siege, qui reclame la juridiction Contre

Les dessusdits et administrateurs Le Siege vacant . . . . 245.

Mandement des Vicaires generaux du chapitre et archidiacre de l'Eglise de Paris administrateurs le Siege vacant pour des prieres pour le repos de l'âme de Charles Gaspard Guillaume de Vintimille des Comtes de Marseille du Luc arch. de Paris. 247.

Ordonnance de l'eveque de Clermont qui ordonne dans son district les memes prieres comme y ayant jurisdiction. 251.

Ordonnance des Vicaires Generaux le Siege vacant qui declare nulle celle du Sr. de Clermont comme attentatoire &. - - - - - - - - - - - - - - - - 253.

Mandement des memes pour la prosperité des armées du roy. - - - - - - - - - - - - - - - 257.

Lettre du roy aux Grands Vicaires de Paris . . . . 267.

Ordonnance du Comte de Clermont au meme effet dage . . . . 269.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy 21. may 1746. qui ordonne que les mandements donnés par les Grands Vicaires seront executés dans l'Eglise de St. Germain des pres et fait deffenses a tous autres de publier des mandements &. . . . . . 270.

Ordonnance du Comte de Clermont du 21. Juillet 1746. - - - - - - - - - - - - - - - 283.

Mandement des Vicaires Generaux & administrateurs le siege vacant à l'occasion de prises de Saint-Guilain et de Charleroy . . . . 285.

Lettre du Roy . . . . 291.

Ordonnance des Vicaires Generaux du Chapitre & portant condamnation du Mandement du Comte de Clermont du 21. Juillet 1746 . . . . 293.

Mandement des mêmes pour le regime de l'archevêché de Paris . . . . 297.

Mandement des mêmes sur la prise de Namur . . 301.

Lettre du Roy . . . . 307.

Autre des même pour la Bataille de Rocoux . . . 309.

Lettre du Roy . . . . 315.

La Prise de Bergopzoom . Ode au Roy . . . . . . 317.

Estampe de Bergopzoom . . . . 327.

Ode sur la prise de Bergopzoom . . . . . . 329.

Ordonnance de Police pour une illumination à l'occasion de la prise de Bergopzoom . . . . 337.

Ordonnance id. pour deffendre les echaffaux . . 341.

Epitre au Roy sur la prise de Bergopzoom . . . . 345.

Relation de la prise de Bergopzoom emportée d'assaut apres 64. jours de tranchée par l'armée commandée par M.r Le maréchal de Lowendal Le 16. 7bre 1747. . . . . . 349.

Mandement de l'archeveque de Paris qui ordonne le Te Deum pour la prise de Bergopzoom . . . . . . 357.

Lettre du roy . . . . 363.

a M.de La mareschalle Comtesse de Lowendal sous le nom d'Uranie . . . . 365.

Mandement de l'archeveque de Paris, qui ordonne que Le Te Deum sera chanté en action de graces de la victoire que Le Roy, commandant en personne son armée en flandre a remportée sur celle des Alliés . . . . 367.

Lettre du roy à l'Archeveque 372:

Relation de la victoire remportée a Lawfelt par le Roy sur l'armée des Alliez Le 2: juillet 1747 . . . . . . 373:

Plan de la Bataille 381:

Ode sur la Bataille de Lawfelt . . . . 383.

Compliments faits au Roy par Messieurs Les Eschevins de Bergopzoom et de Bruxelles qui se sont signalés par dessus tous les habitans de ces deux villes et de toutes les

autres, par les temoignages de Zèle qu'ils ont donné a Sa Majesté . . . . 391.

Ode au roy par M. M*** . . . . . . 393.

Troisieme Campagne du roy en flandres . . . 401.

Voeux pour la paix . . . . 403.

La Victoire remportée par le Roy sur les Alliéz a Lawfelt le 2. Juillet 1747 . . . . 405.

Relation du passage du Po, et du combat donné le 10: aoust 1746: sur le Tidon, entre l'armée combinée de france et d'Espagne et l'armée autrichienne et les noms des Soldats, Tuéz Blesséz et faits prisonniers . . . 413.

Relation de la Victoire remportée par l'Armée du Roy, commandée par M. le Maal ~~des~~ Comte de Saxe sur l'armée des Alliés en flandres, au moys d'octobre 1746 &c. . . . . 429.

La grandeur du Roy dans la paix et dans la guerre et dans la paix . Poesme par Romain . . . 437.

La gloire de Louis XIV soutenüe par celle de Louis XV 449

par M. ***.

Relation des Ceremonies de la Paix qui contiennent les details des ~~Devises Etc~~ qui doivent s'observer a la publication de la Paix le 12. fev 1749 .. 457.

[illegible] particulier annexé dans [illegible] la Paix . - - - - - - - - - - - - - 462.

Ordonnance de police qui enjoint aux habitants de la ville et fauxbourgs de Paris de fermer leurs boutiq: pend.t toute la journée le jeudy 13: du present mois et d'illuminer les façades de leurs maisons le soir du meme jour en rejouissance de la publication de la Paix 8. fev 1749 . - - - - - - - - - - - - - 465.

Ordre de la marche de la publication de la Paix qui se fera le mercredy 12. fev 1749. sur les 9. heures du matin . - - - - - - - - - - - - - 469:

Ordonnance de Sa Majté pour la publication de la Paix 1er fev 1749 . - - - - - - - 473:

Mandement de Monseigneur l'Archevêque

de Paris qui ordonne que le Te Deum sera chanté dans toutes les Eglises de son diocèse en actions de grâce du rétablissement de la Paix . . . . 476.

Plans en dessins des constructions et décorations ordonnées par la ville de Paris pour les réjouissances publiques à l'occasion de la publication de la Paix le 12. fév. 1749 . . . . 477.

Lettre du Roy à l'archevêque de Paris du 1.er février 1749 . . . . 500.

Fin de la Table.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE

DE PARIS,

QUI ORDONNE DES PRIERES PUBLIQUES pour demander à Dieu la prospérité des Armes du ROI.

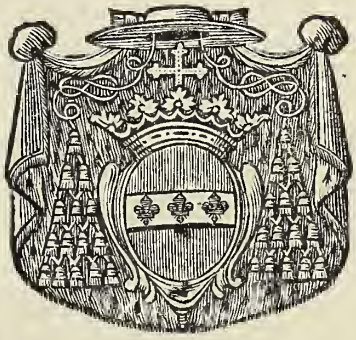

A PARIS,

Chez
CLAUDE SIMON, Pere, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque, rue des Massons,
ET
CLAUDE-FR. SIMON, Fils, Imprimeur de la Reine & de Monseigneur l'Archevêque, rue de la Parcheminerie. 1747.

Nous avions eſperé que les rapides conquêtes du Roi engageroient enfin les Alliés à accepter la paix qu'il leur a tant de fois offerte. Dieu dont les deſſeins ſont toujours adorables, a permis qu'une injuſte jalouſie contre la France ait prévalu dans leurs Conſeils ſur leurs véritables interêts, & qu'elle y ait fait prendre la réſolution de continuer une guerre, dont les plus puiſſans motifs devoient leur faire deſirer la fin.

C'eſt cette obſtination qui oblige aujourd'hui Sa Majeſté de ſe rendre à la tête de ſes Armées, dans la réſolution de ſuivre ſes ennemis par-tout où ils ſe retireront, & de pénétrer même dans ces Provinces où ils avoient crû pouvoir impunément faire leurs préparatifs, pour venir enſuite attaquer celles que nous avons récemment conquiſes. Inſpirée par la ſageſſe, Elle a voulu prévenir leur deſſein, & épargner à ſes nouveaux Sujets l'horreur de ces ſcenes ſanglantes, auſquelles leur Pays n'a que trop ſouvent ſervi de théâtre.

En une conjoncture ſi intéreſſante, quelle doit être l'occupation des Miniſtres ſacrés, & de tous ceux à qui il eſt permis, malgré les troubles dont l'Europe eſt agitée, de goûter, dans le ſein du Royaume, la même tranquillité, dont jouiſſoit le Peuple de Dieu, lorſque ſous le regne paiſible & floriſſant de Salomon, *dans Juda & Iſraël chacun habitoit ſans aucune crainte à l'ombre de ſa vigne & de ſon figuier?* La reconnoiſſance envers un Souverain, à qui ils ſont redevables d'un ſi grand avantage, ne les oblige-t'elle pas à offrir chaque jour *des vœux, des ſupplications & des prieres* pour la conſervation de ſa Perſonne ſacrée, & pour l'heureux ſuccès de ſes glorieux deſſeins?

Habitabatque Juda & Iſraël abſque ullo timore: unuſquiſque ſub vite ſua, & ſub ficu ſua.... cunctis diebus Salomonis. *III. Reg.* 4. ℣. 25.

Obſecro fieri obſecrationes, orationes, poſtulationes..... pro Regibus. *I. Tim.* 2. ℣. 1. 2.

Acquittons-nous d'un ſi juſte devoir, en demandant

à Dieu qu'il ſauve le Roi de tous les périls auſquels il va s'expoſer, qu'il combatte avec lui & pour lui, & que par de nouvelles victoires, il le mette en état d'obliger les Puiſſances qui veulent la guerre, à ſeconder les vûes pacifiques qui lui ont inſpiré juſqu'à préſent tous ſes projets, & qui ont dirigé le choix des moyens dont il ſe ſert pour y réuſſir. Nous ne l'invoquerons point en vain, ſi nous recourons à lui avec humilité & avec confiance, & ſi nous fondons l'eſpérance de vaincre & de triompher dans cette Campagne, moins ſur nos prévoyances & nos précautions, que ſur la protection & l'aſſiſtance du Dieu des Armées; *car les yeux du Seigneur ſont ouverts ſur toute la terre, & ils inſpirent la force & le courage à ceux qui ſe confient en lui d'un cœur parfait.*

Oculi enim Domini contemplantur univerſam terram, & præbent fortitudinem his, qui corde perfecto credunt in eum. *II. Paral.* 16. ℣. 7. 8. 9.

Quel ſujet de conſolation pour nous que telle ſoit la diſpoſition conſtante de notre auguſte Monarque! C'eſt du Tout-puiſſant qu'il eſpere & attend le ſuccès de ſes armes. Ses proſpérités paſſées ne l'aveuglent point: elles ne lui font pas oublier qu'à Dieu ſeul appartient de donner la victoire, & qu'*il lui eſt auſſi facile de ſecourir* ceux qu'il protege, *avec un petit nombre qu'avec une grande multitude de combattans.* Perſuadé de ces vérités, il veut que nous joignions nos priéres aux ſiennes, afin que par des vœux multipliés il obtienne plus ſûrement le ſecours du Ciel.

Domine non eſt apud te ulla diſtantia, utrùm in paucis auxilieris, an in pluribus. *II. Paral.* 14. ℣. 11.

A CES CAUSES, & pour nous conformer aux ordres de Sa Majeſté: Après en avoir conferé avec nos vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Egliſe Métropolitaine, Nous ordonnons:

1°. Qu'auſſi-tôt après la réception de notre préſent Mandement, & juſqu'à la fin de la Campagne, on dira

à toutes les Messes la Collecte qui est intitulée dans le Missel, *Pro Rege & ejus Exercitu.*

2°. Que Lundi prochain cinquiéme jour du mois de Juin & les deux jours suivans, on fera dans notre Eglise Métropolitaine, les Prieres de Quarante-heures avec exposition du très-saint Sacrement; qu'en chacun desdits jours lesdites Prieres commenceront le matin par une Messe solemnelle que nous célebrerons pontificalement le jour que l'on en fera l'ouverture, & qu'elles finiront le soir par un Salut, dans lequel on chantera *O salutaris Hostia*, avec le Verset *Panem de cœlo*, &c. & l'Oraison *Deus, qui nobis*, &c. le Trait *Domine, non secundùm*, &c. le Verset *Ostende nobis, Domine*, &c. & les Oraisons *Exaudi*, &c. *Ineffabilem*, &c. *Deus, qui culpâ*, &c. l'Antienne *Sub tuum præsidium*, &c. le Verset *Ora pro nobis*, &c. & l'Oraison *Protege, Domine, famulos tuos subsidiis Pacis*, &c. la Priere pour le Roi, *Domine, salvum fac Regem*, &c. avec le Verset *Fiat manus tua*, &c. & l'Oraison *Quæsumus, omnipotens Deus*, &c. la Priere pour la Paix, *Da pacem*, &c. le Verset *Fiat pax*, &c. & l'Oraison *Deus, à quo sancta desideria, recta consilia*, &c. Que les mêmes Prieres de Quarante-heures seront faites pendant trois jours dans toutes les autres Eglises de la Ville & du Diocèse, suivant l'ordre qui sera marqué à la suite de notre présent Mandement.

3°. Que jusqu'au retour de Sa Majesté, on dira à genoux dans notredite Eglise Métropolitaine & dans toutes les autres Eglises du Diocèse, tous les Dimanches & toutes les Fêtes fêtées, entre Vêpres & Complies, le Pseaume *Miserere meî, Deus*, qui sera chanté lentement, & d'un ton grave, & suivi des trois Oraisons

de la Penitence, *Exaudi*, &c. *Ineffabilem*, &c. *Deus*, *qui culpâ offenderis*, &c. Qu'enſuite on chantera debout les Antiennes *Sub tuum præſidium*, &c. *Domine*, *ſalvum fac Regem*, &c. *Da pacem*, *Domine*, &c. avec les Verſets & les Oraiſons ordinaires.

Nous exhortons les Fidéles non-ſeulement d'aſſiſter aux Priéres publiques que nous avons ordonnées, mais de prier encore en particulier pour le Roi, pour la Reine, pour Monſeigneur le Dauphin, pour Madame la Dauphiïne, & pour toute la Famille Royale, afin que Dieu verſe ſur elle ſes plus abondantes bénédictions.

Si vous mandons que ces Préſentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés Séculiéres & Réguliéres, exemptes & non exemptes, à ce qu'ils n'en ignorent, & qu'ils les obſervent & les faſſent obſerver par les perſonnes qui leur ſont ſoumiſes. Donné à Paris en notre Palais Archiépiſcopal le trentiéme jour de Mai mil ſept cent quarante-ſept.

Signé, ✠ CHRISTOPHE, Archev. de Paris.

Par Monſeigneur,

De La Touche

EGLISES DESIGNÉES.

JUIN.

Lundi 5. & les deux jours suivans.

NOSTRE-DAME.

Vendredi 9. & les deux jours suiv.
Sainte Geneviéve,
La Madelaine,
Les Blancs-Manteaux,
Les Capucins de S. Honoré.
Lundi 12. & les deux jours suivans.
Saint Severin,
Saint Germain des Prés,
L'Oratoire S. Honoré,
La Mercy.
Jeudi 15. & les deux jours suivans.
Saint Marcel,
Saint Eustache,
Les Grands Augustins,
Les Jésuites de la ruë S. Antoine.
Dimanche 18. & les deux jours suiv.
Saint Paul,
Les Jésuites du Noviciat,
Les Feuillans, ruë S. Honoré,
L'Hôtel-Dieu.
Mercredi 21. & les deux jours suiv.
Saint Sulpice,
Le petit Saint Antoine,
Les Quinze-Vingts,
Les Bons Enfans.
Samedi 24. & les deux jours suivans.
Saint Germain l'Auxerrois,
Les Dominicains du Noviciat, Quartier S. Germain,
Les Minimes de la Place Royale,
La Pitié.
Mardi 27. & les deux jours suivans.
Saint Louis en l'Isle,
Le Chapitre S. Honoré,
Les Capucins de la ruë S. Jacques,
La Visitation, ruë S. Antoine.
Vendredi 30. & les deux jours suiv.
Saint Roch,
Le Séminaire saint Magloire,
Les Prémontrés de la Croix Rouge.
Les Enfans Rouges.

JUILLET.

Lundi 3. & les deux jours suivans.
Saint Nicolas des Champs,
Les Petits-Augustins, Quartier Saint Germain,
Les Enfans Trouvés,
La Visitation ruë S. Jacques.
Jeudi 6. & les deux jours suivans.
Saint Gervais,
Les Jésuites, ruë S. Jacques.
Le Chasse-Midi,
La Conception, ruë S. Honoré.
Dimanche 9. & les deux jours suiv.
Sainte Geneviéve des Ardens,
Les Pénitens de Nazareth,
Les Incurables,
L'Assomption.
Mercredi 12. & les deux jours suiv.
Sainte Marguerite,
Saint Julien des Menestriers,
La Charité,
La Salpêtriére.
Samedi 15. & les deux jours suivans.
Saint Germain-le-Vieil,
Les Billettes,
Les Petites-Maisons,
Les Bénédictines de la Ville l'Evêque.
Mardi 18. & les deux jours suivans.
Saint Estienne-du-Mont,
Les Théatins,
La Trinité,

Les Nouvelles Catholiques.

Vendredi 21. & les deux jours suiv.

Sainte Opportune,

Saint Victor,

La Visitation, ruë du Bacq,

Les Religieuses de la Croix, rue de Charonne.

Lundi 24. & les deux jours suivans.

Saint André des Arcs,

Saint Martin des Champs,

Le Calvaire du Marais,

Les Cordeliéres du Fauxbourg saint Marceau.

Jeudi 27. & les deux jours suivans.

Saint Jacques du Haut-Pas,

Saint Lazare,

Les Enfans Trouvés, Fauxbourg S. Antoine,

Le Saint-Esprit, Place de Grêve.

Dimanche 30. & les deux jours suiv.

Saint Barthelemi,

Les Carmes Déchaussés,

Belle-Chasse,

Les Capucines.

AOUST.

Mercredi 2. & les deux jours suivans.

Saint Martin, Cloître S. Marcel,

Saint Denys de la Chartre,

Notre-Dame de Liesse,

La Madelaine, près le Temple.

Samedi 5. & les deux jours suivans.

Saint Sauveur,

Les Céleстins,

L'Abbaye aux Bois,

La Congrégation.

Mardi 8. & les deux jours suivans.

Saint Nicolas du Chardonnet,

Les Récollets,

La Madelaine de Tresnel,

Les Feuillantines.

Vendredi 11. & les deux jours suiv.

Saint Merry,

Les Cordeliers,

Les Hospitaliéres de la Raquette,

Les Religieuses de S. Michel.

Lundi 14. & les deux jours suivans.

Saint Jean en Gréve,

L'Institution de l'Oratoire,

Les Annonciades de Paincourt,

Sainte Valére.

Jeudi 17. & les deux jours suivans.

Saint Cosme,

Les Capucins du Marais,

Les Angloises, ruë de Charenton,

Les Récollettes.

Dimanche 20. & les deux jours suiv.

Les Saints Innocens,

Les Bénédictins Anglois,

Le Saint Sacrement, ruë S. Louis,

Sainte Perine de Chaillot.

Mercredi 23. & les deux jours suiv.

Saint Benoît,

Les Augustins de la Place des Victoires,

Les Bénédictines de Bon-Secours,

Le grand S. Chaumont.

Samedi 26. & les deux jours suivans.

Saint Leu,

Les Chartreux,

L'Abbaye de Pantemont,

Les Chanoinesses de Picpusse.

Mardi 29. & les deux jours suivans.

Saint Landry,

La Couture Sainte-Catherine,

Les Angloises du Chant de l'Aloüette,

Le Sauveur, ruë de Vendôme.

SEPTEMBRE.

Vendredi 1. & les deux jours suivans.

Saint Laurent,

Le Cardinal-le-Moine,

Les Annonciades, ruë Couture sainte Catherine,

Le Collége de Navarre.

Lundi 4. & les deux jours suivans.

Saint Jacques de la Boucherie,

Les Carmes de la Place Maubert,

Les Carmelites, ruë de Grenelle,

La Visitation de Chaillot.
Jeudi 7. & les deux jours suivans.
Sainte Marine,
Les Pénitens de Picpusse,
Le Calvaire du Luxembourg,
Les Filles-Dieu.
Dimanche 10. & les deux jours suiv.
Saint Hyppolite,
Les Dominicains, ruë S. Honoré,
Les Minimes de Chaillot,
Les Hospitaliéres, Place Royale.
Mercredi 13. & les deux jours suiv.
Sainte Croix en la Cité,
Saint Louis des Quatre-Nations,
L'Abbaye de Montmartre,
La Présentation, ruë des Postes.
Samedi 16. & les deux jours suivans.
Saint Médard,
Notre-Dame des Porcherons,
Les Barnabites,
Sainte Avoie.
Mardi 19. & les deux jours suivans.
Saint Pierre des Arcis,
Les Bernardins,
Le Val-de-Grace,
Les Hospitaliéres de S. Gervais.
Vendredi 22. & les deux jours suiv.
Bonnes-Nouvelles,
Saint Louis du Louvre,
Le Sang Précieux,
Les Ursulines de la rue S. Jacques.
Lundi 25. & les deux jours suivans.
Sainte Elizabeth,
Le Bon Pasteur,
Les Cent-Filles.
Jeudi 28. & les deux jours suivans.
Saint Josse,
La Paroisse de Montmartre,
Les Missions Etrangéres,
Les Feuillans, ruë d'Enfer.

OCTOBRE.

Dimanche 1. & les deux jours suiv.
Saint Hilaire,
Le Sépulchre, ruë S. Denys,
Les Invalides;
Les Carmelites de la ruë Saint Jacques.
Mercredi 4. & les deux jours suivans.
La Sainte-Chapelle,
Le Roule,
Les Carmelites de la ruë Chapon;
Sainte Aure.
Samedi 7. & les deux jours suivans.
La Madelaine de la Ville l'Evêque;
Saint Joseph, ruë Montmartre,
Les Jacobins, ruë saint Jacques,
Sainte Croix de la Bretonnerie.
Mardi 10. & les deux jours suivans.
Saint Pierre-aux-Bœufs,
La Paroisse de Chaillot,
Les Prémontrés, ruë Haute-Feuille;
Le Port-Royal.
Vendredi 13. & les deux jours suiv.
Saint Jacques de l'Hôpital,
Les Mathurins,
L'Abbaye Saint Antoine,
Les Petites Cordeliéres.
Lundi 16. & les deux jours suivans.
Le Temple,
La Doctrine Chrétienne,
Les Filles de saint Joseph,
L'Ave-Maria.
Jeudi 19. & les deux jours suivans.
Saint Jean de Latran,
Les Religieuses de sainte Catherine,
Le Saint Sacrement, ruë Cassette.
Sainte Pélagie.
Dimanche 22. & les deux jours suiv.
Saint Yves,
Saint François de Salle,
La Miséricorde, proche S. Sulpice;
Saint Magloire, ruë saint Denys.
Mercredi 25. & les deux jours suiv.
Saint Estienne des Grez,
Le Gros-Caillou,
Les Angloises des Fossés S. Victor;
La Providence.

Samedi 28. & les deux jours suivans.
Le Collége de Cluny,
Les Religieuses de saint Thomas, ruë Vivienne,
Les Hospitaliéres du Fauxbourg saint Marceau.

DAns les autres Villes, Bourgs & Villages du Diocése, on commencera les Priéres de Quarante-heures le Dimanche qui suivra la réception du présent Mandement; ensorte néanmoins que dans les lieux où il y a plusieurs Eglises, la principale les fera la premiére, & les autres successivement après.

Dans les Paroisses de la Campagne, dont les Curés croiront que, si lesdites Priéres se faisoient les jours ouvrables, il s'y trouveroit trop peu d'Habitans, on les fera pendant trois Dimanches consécutifs.

Dans les Eglises où l'on n'est point en usage de dire de Grandes Messes, il suffira de dire des Messes basses pendant les trois jours des Quarante-heures.

LETTRE DU ROI,

A Monseigneur l'Archevêque de Paris.

MON COUSIN, j'ai pris la résolution de me rendre en Brabant, pour y commander en personne l'Armée que j'y ai fait assembler; & je vous fais cette Lettre pour vous dire que je souhaite que vous ordonniez des Priéres publiques pour l'heureux succès de mon voyage, & pour attirer la bénédiction du Ciel sur mes justes entreprises. Les marques que je reçois en toute occasion de votre affection pour mon service, m'assurent que vous vous conformerez avec plaisir à mes intentions. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le 28 Mai 1747. *Signé*, LOUIS;

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Et au dos est écrit: A mon Cousin l'Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France.